

Il résista longtemps : mais quand il se vit chaque jour forcé de se cacher dans son propre pays, il dut se résigner et partir au mois de décembre 1792. Il ne voulait point émigrer à l'étranger. Sa famille lui avait laissé le choix du refuge entre Paris et Bordeaux : à Paris, il eût pu se perdre dans la foule, mais il pouvait se montrer à Bordeaux où la Gironde luttait contre la Montagne. Il préféra Bordeaux.

Il y arriva la veille de Noël, 24 décembre 1792. Il a raconté lui-même, en termes saisissants, les émotions de cette première journée de l'exil dans une ville où il se trouvait seul, sans aucun lien de famille ou d'amitié, et qui mérita bientôt de devenir sa seconde patrie.

Ravez ignorait encore s'il devait y rester, car il n'avait d'autre appui qu'une lettre de recommandation pour une maison de Bordeaux ; il n'était chargé auprès d'elle que d'une mission commerciale, mais il était écrit que cette vie devait illustrer le barreau.

Un jour, le négociant près duquel il était accrédité lui parle d'un grave procès dans lequel il était engagé : Ravez s'explique sur l'affaire avec tant de lucidité, que le négociant l'oblige à l'accompagner chez son procureur. Celui-ci est frappé à son tour du langage de Ravez, et le prie de rédiger l'acte qu'il conseillait. Ravez s'en défend, en répétant qu'il s'occupe de commerce et ne peut intervenir dans une question judiciaire. On insiste, il se rend ; le procureur trouve la rédaction parfaite ; sa vieille expérience a deviné l'avocat Résolu à se servir de son talent, il retient Ravez et le presse de plaider pour lui à la barre où d'ailleurs le titre d'avocat avait cessé d'être exigé.

Ravez se vit reconnu, il accepta. Le procureur lui envoya d'abord deux causes d'essai ; elles étaient si ingrates et si minimes que Ravez les regarda comme un défi, mais il sut si bien les agrandir qu'on n'hésita pas à lui en confier une